

Contexte et objectifs poursuivis

Le diagnostic a mis en évidence un manque de connexions cyclables sur plusieurs zones de la commune. Le réseau communal cyclable **primaire** proposé met l'accent sur les liaisons est-ouest permettant de relier à vélo les villages avec le centre d'Eghezée via le RAVeL et les pistes cyclables de la N91. Ces 5 axes constituent le réseau cyclable primaire, dont la réalisation est prioritaire.

	Axe	Action	Fiche
↔	Axe NS (RAVeL et N91)	Entretien	C1-01
↔	Axe Chaussée Romaine	Limiter le trafic aux modes doux et véhicules agricoles	C1-02
↔	Axe Chée Romaine – Warêt-la-Chée (NO– SO)	Plusieurs interventions	C1-03
↔	Axe Liernu-Boneffe	Limiter le trafic aux modes doux et véhicules agricoles	C1-04
↔	Axe Dhuy – Hanret	Plusieurs interventions	C1-05

Description générale

Les interventions recommandées varient selon les situations et sont détaillées dans les fiches-action: aménagement de pistes cyclables, limitation aux modes doux et véhicules agricoles, bande centrale banalisée, entretien...



+

- Connexions modes doux vers les TC et autres pôles d'attraction
- Connexions modes doux entre villages
- Continuité des cheminements, le vélo comme alternative valable

-

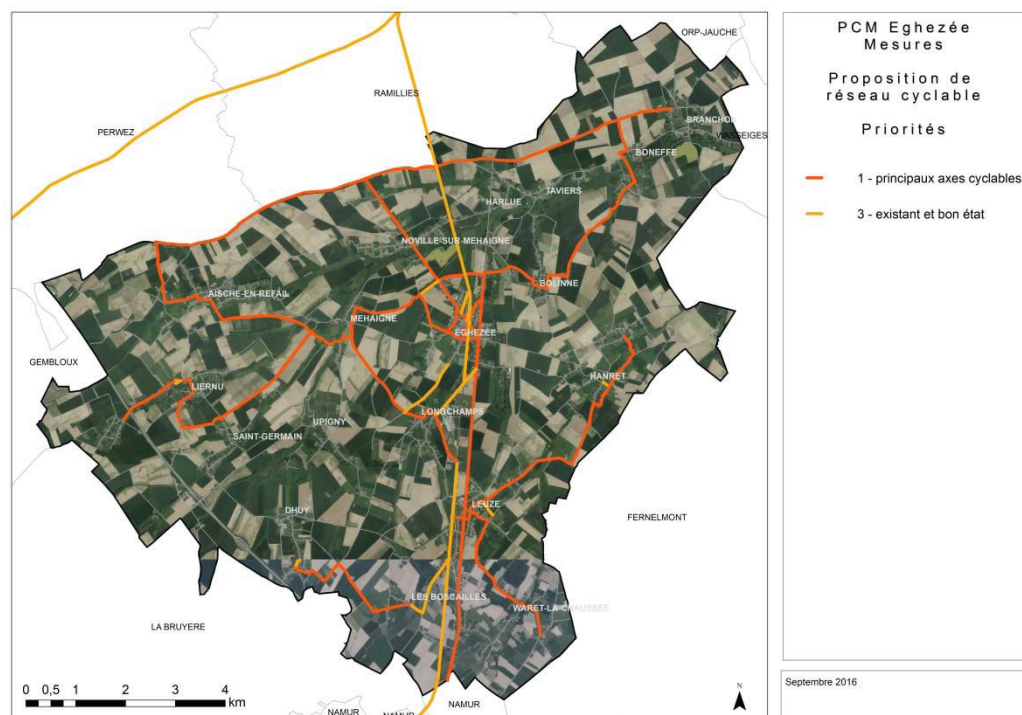
- Traversée des voiries régionales
- Largeurs des voiries

Acteurs

- SPW, principalement DGO1-31 (Direction des routes Namur)
- Commune d'Eghezée

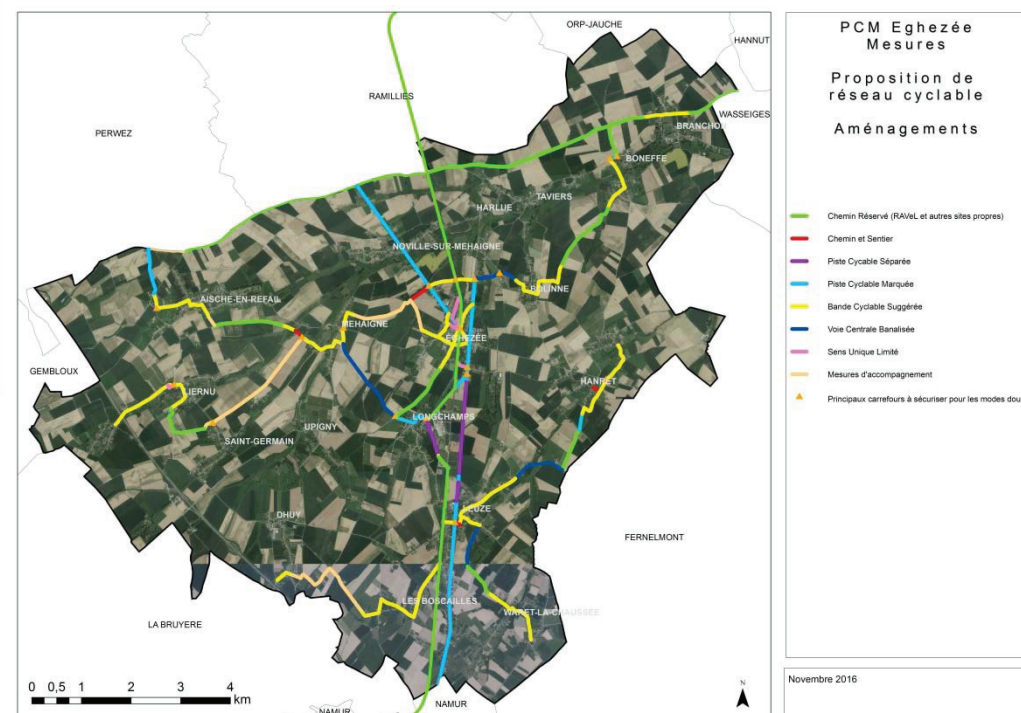
Proposition de réseau cyclable primaire

Carte détaillée du réseau proposé et des tronçons existants.



Proposition de réseau cyclable primaire

Vue d'ensemble des principaux aménagements proposés, par tronçon.



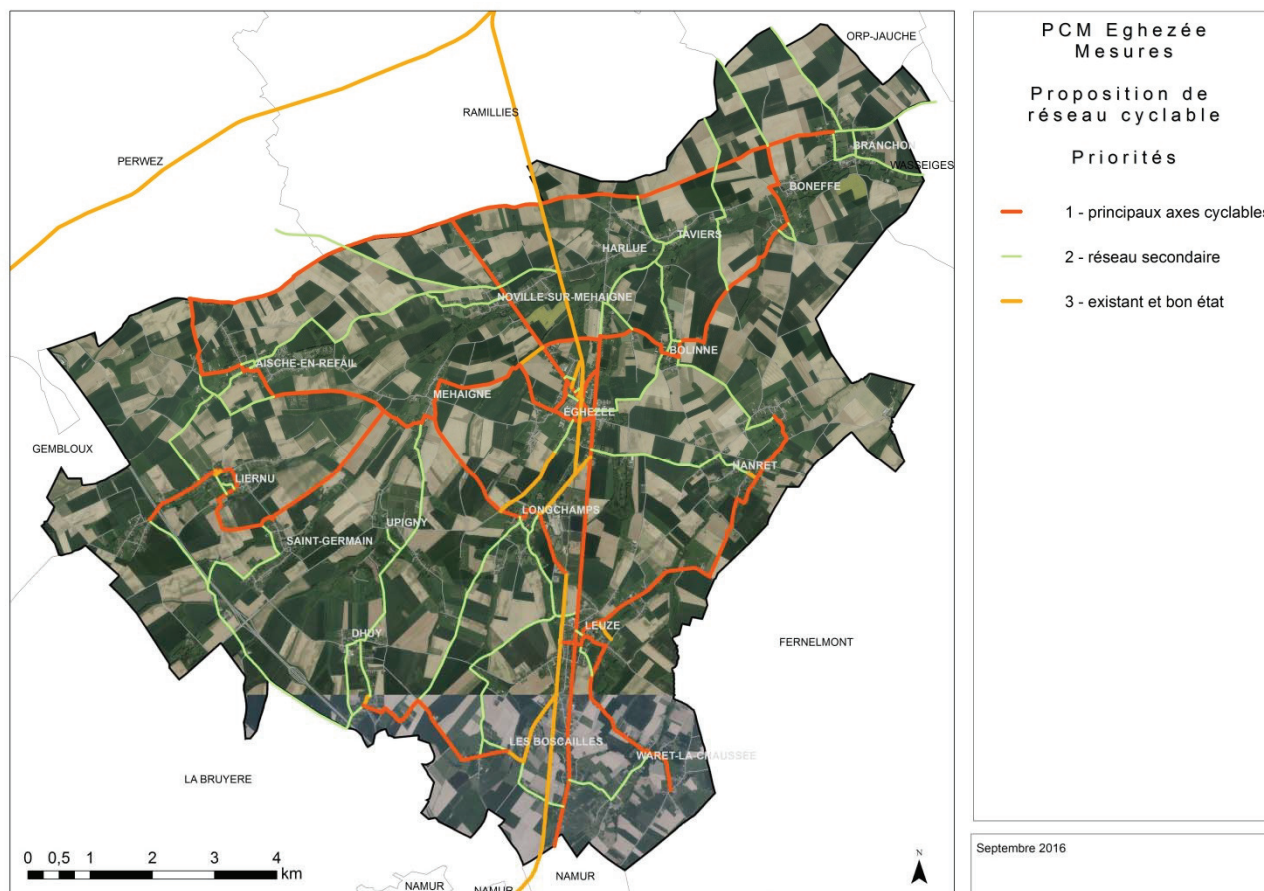
Proposition de réseau cyclable secondaire

A long terme et selon les opportunités (lors de réaménagement de voiries par exemple), le réseau cyclable primaire proposé peut être complété par un réseau **secondaire**.

Ci-dessous la carte détaillée du réseau proposé et des tronçons existants.

Acteurs

- SPW, principalement DGO1-31 (Direction des routes Namur)
- Commune d'Eghezée



- | | |
|---|--|
| + | <ul style="list-style-type: none"> • Affiner encore le maillage • Continuité des cheminements, le vélo comme alternative valable |
| - | <ul style="list-style-type: none"> • Largeurs des voiries |

Contexte et objectifs poursuivis

Il existe des infrastructures cyclables nord-sud et centrales. Il convient de les rendre plus confortables, continues, sûres et visibles.

Description générale de l'action

Le RAVeL et les pistes cyclables de la N91 sont à entretenir. La signalétique est à renforcer au niveau de la rue Sainte-Anne (rendre plus visible la bande cyclo-piétonne).

Le centre d'Eghezée est traversé par le RAVeL qui coupe la N91. Ce carrefour est à rendre plus visible pour la sécurité des cyclistes et des piétons. Les rues en sens unique d'Eghezée sont des Sens Uniques Limités (SUL) existants. Il est recommandé que les autres voiries soient marquées de bandes cyclables suggérées (route de Gembloux, rue du Collège, rue du Bocage, Chaussée de Louvain entre les deux carrefours principaux et rue de la Gare).

La N91 est dotée de pistes cyclables marquées (PCM) qu'il convient d'entretenir. Entre les deux carrefours principaux (rue de la Gare/rue du Collège, Chaussée de Louvain et rond-point du Cheval Blanc), des bandes cyclables suggérées devraient être tracées pour le confort des cyclistes.

Entre le rond-point du Cheval Blanc et celui de la Marka, les pistes cyclables marquées doivent être entretenues. Les pistes cyclables de la N991 doivent être entretenues, notamment au niveau des intersections et prolongées jusqu'à la rue Joseph Bouché afin de faciliter les déplacements des cyclistes en provenance de Harlue et Tavieres notamment.

Au nord d'Eghezée, des bandes cyclables suggérées sur la rue des Nozilles créeraient une traversée est-ouest entre la N91 et la N991. Une continuité vers la rue de l'Epine et les villages de l'ouest de la commune est possible.



PCM Eghezée Mesures

Proposition de réseau cyclable Aménagements

- Chemin Réserve (RAVeL et autres sites propres)
- Chemin et Sentier
- Piste Cyclable Séparée
- Piste Cyclable Marquée
- Bande Cyclable Suggérée
- Voie Centrale Banalisée
- Sens Unique Limité
- Mesures d'accompagnement
- ▲ Principaux carrefours à sécuriser pour les modes doux

Novembre 2016

Contexte et objectifs poursuivis

La rue romaine – rue de la Quiétude longe la limite communale nord de la commune. Il s'agit d'un chemin de remembrement qui permet l'accès aux champs et sur lequel ne se trouve pas d'habitation (excepté sur la partie ouest). Cet axe permettra aux modes doux de parcourir de manière sécurisée le nord de la commune d'ouest en est.

Description générale de l'action

Il est proposé que l'accès au chemin de remembrement soit limité aux véhicules agricoles et aux modes doux par la pose de panneaux F99c et F101c aux différents carrefours. Il est recommandé que les panneaux soient accompagnés d'aménagements physiques, laissant le passage aux véhicules agricoles et modes doux et dissuadant les voitures de l'emprunter. La section habitée n'est pas concernée.



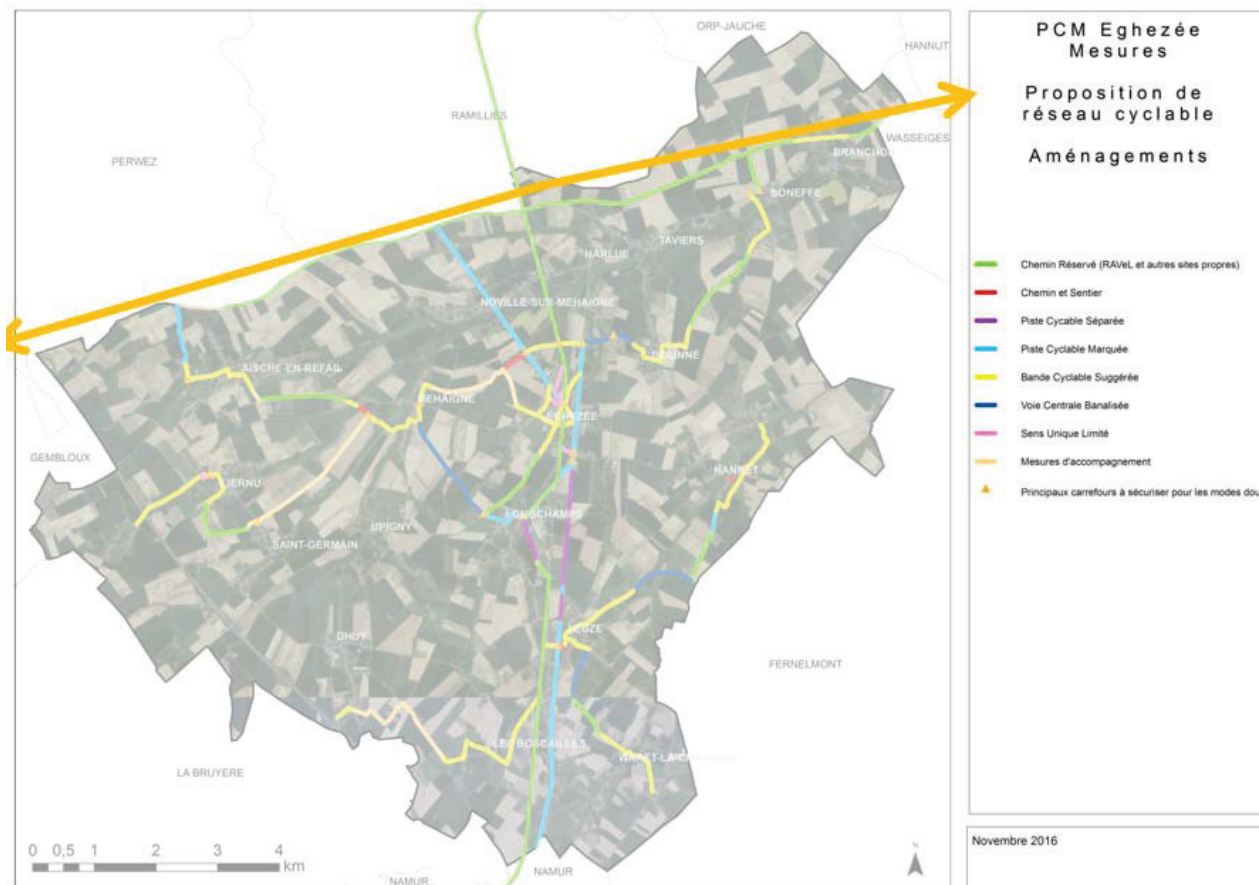
F99c



F101c

Plusieurs liens cyclables sont également indiqués pour les villages se situant à proximité :

- Aische-en-Refail : accès par N972
- Noville sur Mehaigne : accès par les pistes cyclables marquées de la N91
- Eghezée : accès par les pistes cyclables marquées de la N91 et le RAVeL
- Tavier, Boneffe, Branchon : accès depuis les « rues calmes » du nord des villages



Description générale de l'action

Traversée d'Aische-en-Refail :

- Limitation de vitesse à 50 km/h
- Bandes cyclables suggérées (chevrons sur la route de Gembloux, rue des Acacias, place d'Aische-en-Refail et rue Henri Tholomé).

Section Aische-en-Refail – Mehaigne :

- Mesures d'accompagnement (attention cyclistes, A25 par exemple) sur la section de la rue Henri Tholomé hors agglomération
- Panneau F99c sur section inhabitée de la rue Renise
- Formalisation du chaînon manquant entre la rue Renise et la rue du Monceau pour permettre aux cyclistes d'éviter la N972
- Bande cyclable suggérée rue du Monceau, une section de la rue de Frise et rue de Millairy à Mehaigne

Section Mehaigne – Longchamps :

- Rue de la Wagère: Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB) avec limitation de la vitesse à 70 km/h

Traversée de Longchamps :

- Pistes cyclables marquées sur la N912 (recommandé par SDCW)

Section Longchamps – Leuze :

- L'itinéraire continue sur le RAVeL existant.

Traversée de Leuze :

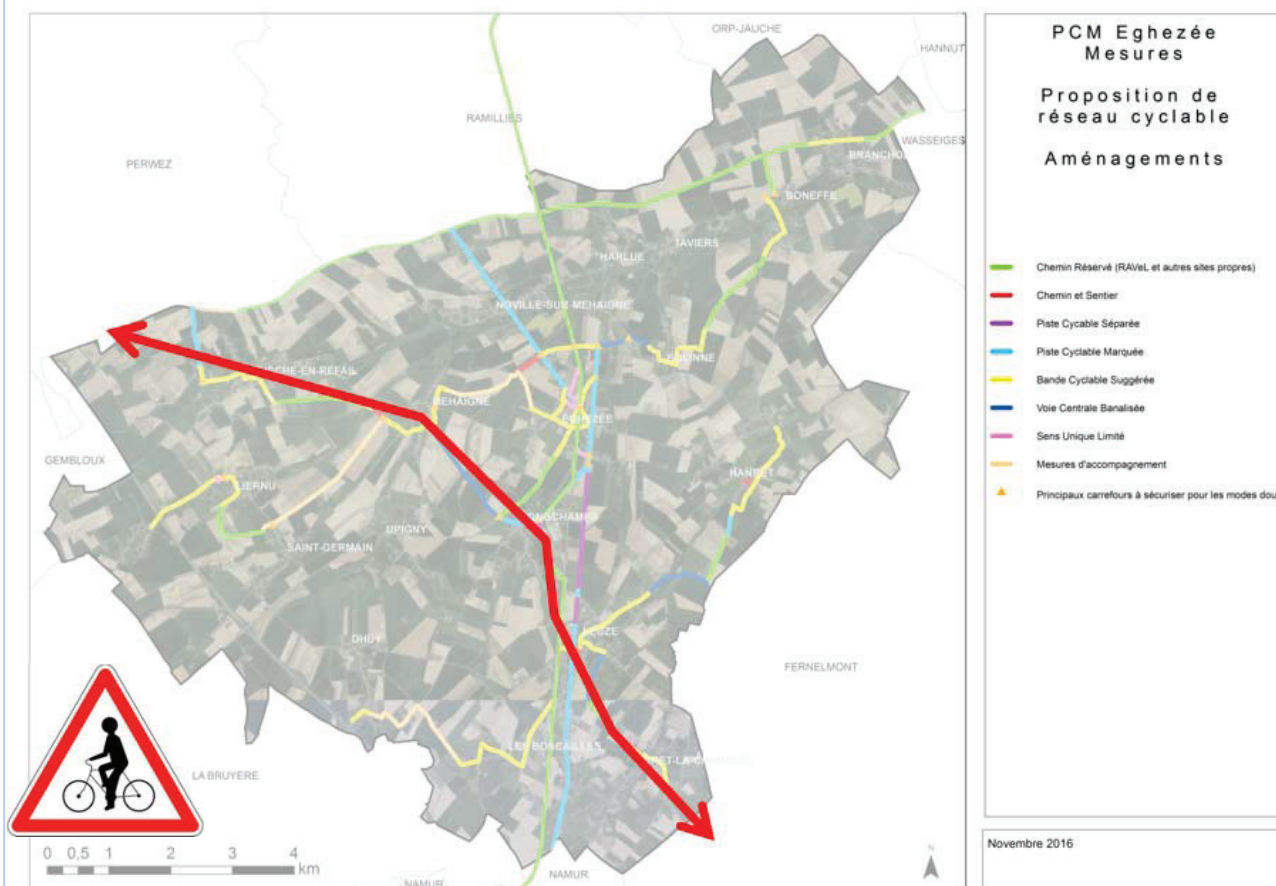
- Bandes cyclables suggérées dans les zones limitées à 50 km/h (rue des Keutures, rue Saint-Martin, section de la route de Namèche)
- L'élargissement du chemin piéton existant entre la rue des Keutures et la rue Saint-Martin pour les vélos permettrait de réaliser une liaison directe entre le RAVeL, la N91 et les habitations de l'est de Leuze.

Section Leuze – Warêt-la-chaussée :

- La largeur de la rue des Bolettes (5,5m) CVCB jusqu'à la rue Saint-Donat
- Panneau F99c sur la partie inhabitée de la rue Saint-Donat (existant)
- Bandes cyclables suggérées dans la traversée de Warêt-la-Chaussée

Contexte et objectifs poursuivis

Un troisième axe parcourt toute la commune, du nord-ouest au sud-ouest. Il débute au nord d'Aische-en-Refail, puis descend vers le sud en passant par Mehaigne, Longchamps, une section du RAVeL, Leuze et Warêt-la-Chaussée.



Contexte et objectifs poursuivis

Le quatrième axe cyclable relie Saint-Germain/Liernu à Boneffe. Il emprunte des voiries pouvant être limitées dans leur trafic aux vélos et charroi agricole, des bandes cyclables suggérées dans les traversées de villages. Il emprunte le chemin récemment bétonné situé entre la rue de l'Épine et la N91.

Description générale de l'action

Traversée de Liernu :

- Bandes cyclables suggérées sur les voiries limitées à 50 km/h

Section Liernu – Mehaigne :

- Panneau F99c rue de la Brasserie
- Bandes cyclables suggérées dans les rues limitées à 50 km/h
- Rue du Monceau : voirie étroite (3 m). Placer une signalisation signalant la présence de cyclistes (A25).

Section Mehaigne – Bolinne :

- Bandes cyclables suggérées dans la traversée de Mehaigne
- Rue de l'Épine, la présence du cimetière et l'étroitesse de la route ne permettent pas d'aménagements cyclables, sauf pistes cyclables séparées. Sinon, panneau A25 a minima.
- Utilisation du raccord entre rue de l'Épine et chaussée de Louvain existant
- Adaptation du gabarit de la rue des Nozilles, mise en œuvre de bandes cyclables suggérées
- Rue du Siffleau : la section concernée présente une largeur satisfaisante pour la mise en œuvre d'une voie centrale banalisée, sous réserve de la sécurisation du carrefour avec la rue Joseph Bouché
- Bandes cyclables suggérées dans la traversée de Bolinne

Section Bolinne – Boneffe :

- Panneau F99c rue du Bonijoux
- Bandes cyclables suggérées en traversée de Boneffe
- Sécurisation d'une partie de la route de la Hesbaye par piste cyclable marquée



PCM Eghezée Mesures

Proposition de réseau cyclable Aménagements

- Chemin Réserve (RAVeL et autres sites propres)
- Chemin et Sentier
- Piste Cyclable Séparée
- Piste Cyclable Marquée
- Bande Cyclable Suggérée
- Voie Centrale Banalisée
- Sens Unique Limité
- Mesures d'accompagnement
- Principaux carrefours à sécuriser pour les modes doux

Novembre 2016

Contexte et objectifs poursuivis

Le cinquième axe du réseau primaire relie Dhuy à Hanret.

Description générale de l'action

Section Dhuy – Leuze :

- Bandes cyclables suggérées si vitesse limitée à 50 km/h
- Il est préférable d'emprunter la rue du Grand Sart plutôt que la route des Six Frères, moyennant un panneau A25.

Traversée de Leuze :

- L'itinéraire rejoint le RAVeL. Il rejoint ensuite à Leuze les mêmes rues que l'axe Chaussée Romaine – Warêt-la-Chaussée
- Route de Cortil-Wodon: des chevrons peuvent être apposés. En dehors du village, la largeur permet une voie centrale banalisée, à condition de limiter la vitesse à 70 km/h.

Section Leuze-Hanret :

- Le chemin de remembrement reliant la route de Cortil-Wodon et la route de Champions pourrait être limité par un panneau F99c, compte-tenu de la présence de la route de Wasseiges en parallèle à préférer pour le trafic automobile.
- La section limitée à 70 km/h de la route de Champion présente un accotement permettant aux cyclistes de rouler à côté de la route. À formaliser éventuellement par une piste cyclable marquée.

Traversée d'Hanret :

- Bandes cyclables suggérées dans les rues limitées à 50 km/h.
- Sécurisation du carrefour avec la N643

Variante Hanret – Eghezée (priorité 2) :

- En raison de la présence d'habitations rue de Frocourt, il n'est pas préconisé la pose d'un panneau F99c. Cependant, des ralentisseurs devraient être aménagés afin de dissuader les véhicules d'emprunter cette route au lieu de la N643. De plus, des panneaux de type C3 + « excepté circulation locale et excepté cyclistes » pourraient être apposés en début et fin de rue.



Novembre 2016